

Guide de la phase d'approfondissement en DES de médecine générale Contenu du dossier de fin de phase d'approfondissement Promotion 2021

MAJ sept 2023

Validé en conseil de faculté le 03.06.24

DOSSIER A DEPOSER SUR CELENE AU MOINS UNE SEMAINE AVANT LA TENUE DE LA COMMISSION

NB : Les fiches d'évaluation des 3 premiers semestres de la phase d'approfondissement auront déjà été déposées.

- 1. La fiche d'évaluation de stage du dernier semestre en cours au moment de la commission**
- 2. Les preuves de participation à au moins 10 enseignements pendant la phase d'approfondissement dont**
 - Au minimum 4 GEAP
 - Au minimum 1 ED de relation/communication avec trace
 - Au moins un enseignement SHS (sciences humaines et sociales)

NB : Il suffit de faire une capture d'écran sur le site d'inscription aux séminaires. Un GEAP-PE équivaut à une GEAP (et non à 2).

- 3. Au moins 1 FMC**
 - FMC de médecine générale auprès d'un organisme de DPC indépendant de l'industrie pharmaceutique
 - Ou la participation à un congrès de la discipline (CMGF, CNGE, EGPRN WONCA)
 - Ou abonnement à une revue pendant 1 an (exercer, Médecine ou Prescrire) + test de lecture
- 4. Le regard du tuteur sur votre parcours de DES**
 - Obligatoire pour les internes en tutorat renforcé
 - Optionnel pour les autres
- 5. Un tableau compétences – familles de situation (cf tableau excel), validé par le tuteur**
- 6. Un tableau indiquant le niveau de certification des compétences (tableau excel traces-niveaux de compétences-items à clés), validé par le tuteur**
- 7. Une auto-évaluation du parcours de DES rédigée par l'interne**

Cette autoévaluation décrit à l'aide d'exemples issus de la pratique de l'interne le niveau de compétences atteint pour chaque compétence de médecine générale et la manière dont il a progressé tout au long du DES. C'est une synthèse du portfolio d'évaluation et donc **la version écrite du mémoire de DES.**

- 8. La fiche de thèse, validée par la commission des thèses**

Pour aller plus loin...

MAJ nov 22

Objectifs de développement de compétences en fin de phase d'approfondissement

L'étudiant doit avoir atteint le niveau « compétent » pour les 6 compétences :

- Relation, communication, approche centrée patient
- Approche globale, complexité
- Premier recours, urgences
- Education, prévention, dépistage
- Continuité, suivi, coordination
- Professionnalisme

NB : Certains items du référentiel des compétences ne sont pas obligatoires pour valider la phase d'approfondissement et constituent des éléments de perspectives (notamment pour une 4^{ème} année de DES).

Items à clé pour chaque compétence

Dans le référentiel des compétences, chaque niveau est décrit par l'acquisition d'un certain nombre de composantes de la compétence, en interactions et étroitement liées entre elles. L'acquisition de certaines composantes est incontournable pour valider la phase d'approfondissement : **ce sont les items à clé.**

Ces items à clé doivent être authentifiés par la production d'une trace d'apprentissage (journal de bord, RSCA, autre...).

Les autres items (hors perspectives) sont authentifiés par le MSU ou l'encadrant dans le service hospitalier.

Ces items à clés et leur mode de validation sont décrits dans le tableau « traces-niveaux de compétences-items à clés »

Familles de situation

Chacune des 11 grandes familles de situation doit être illustrée par au moins une trace d'apprentissage, quelle qu'elle soit (RSCA, trace de GEAP, d'ED, journal de bord, autre...). Une même trace d'apprentissage peut illustrer jusqu'à deux familles de situation.

Ce travail est référencé dans le tableau excel « compétences – familles de situation ».

Chaque grande famille de situation (et non chaque sous famille) et chaque compétence doit être illustrée par au moins 1 trace d'apprentissage.

Comment est évaluée la phase d'approfondissement en pratique ?

La commission locale de coordination, présidée par le coordonnateur local du DES de médecine générale, se réunit chaque année **fin septembre (ou fin mars pour les étudiants décalés)**.

Chaque interne dépose sur CELENE au moins une semaine avant la commission son dossier complet. Le rapporteur étudie l'ensemble des documents et présente le dossier lors de la commission.

Les décisions de la commission sont envoyées par mail aux internes.

- **En cas d'avis défavorable à la validation de la phase d'approfondissement**

L'interne est reçu en entretien par un membre de la commission pour lui en exposer les raisons (invalidation de stage et/ou de contenu pédagogique).

Un nouveau stage de 6 mois (fléché pour raisons pédagogiques) lui est attribué par la commission locale de coordination, assorti de prescriptions pédagogiques.

L'interne peut présenter à nouveau un dossier de validation de la phase d'approfondissement à la fin du semestre suivant.

- **En cas d'avis favorable à la validation de la phase d'approfondissement**

L'interne est informé par courriel qu'il est autorisé à soutenir oralement son mémoire de DES devant un jury et convoqué à la date fixée mi-octobre (ou mi-avril).